

LE PARC ET 6 COMMUNES « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »



De gauche à droite :

Romain Bion, Chargé de mission Urbanisme du Parc, **Yves Lechevallier**, Maire de Villiers-sous-Grez, **Jacques Joffroy**, Maire de Chevannes, **Emmanuelle Guilmault**, Directrice du Parc, **Denis Céladon**, Maire de Châtenoy, **Jacques Cabot**, Maire de Bouray-sur-Juine, **Ségolène Royal**, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, **Pierre Weick**, Directeur de la Fédération des Parcs, **Martine Beignet**, Conseillère de Fleury-en-Bière, **Jean-Jacques Boussaingault**, Président du Parc et Maire de Boigneville, **Alain Richard**, Maire adjoint de Fleury-en-Bière.

Le 12 octobre 2015, le Président du Parc ainsi que 6 Maires de Communes du territoire, ont signé la convention fixant les modalités de mise en œuvre de « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV) avec Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Des financements supplémentaires pour les communes du Parc

Le Parc et 6 les communes Boigneville, Bouray-sur-Juine, Châtenoy, Chevannes, Fleury-en-Bière et Villiers-sous-Grez ont signé la convention qui ouvre droit à des aides financières d'un montant total de 500 000 € (avec la possibilité d'aller jusqu'à 2 millions d'Euros dans un second temps) pour des projets portés par le Parc et ses communes.

Chaque commune a signé une convention particulière avec l'État, la Caisse des Dépôts et consignations et l'ADEME et pourra bénéficier de financements exceptionnels pour la réalisation de leurs projets d'urbanisme durable.

Outre les financements, ce dispositif permettra également aux communes de faire partie du réseau des territoires labellisés TEPCV et de bénéficier d'une reconnaissance nationale.

Octobre 2015

CONTACT PRESSE

Fabienne Cotté

Tél. : 01 64 98 73 93

f.cotte@parc-gatinais-francais.fr





Le Parc naturel régional du Gâtinais français

Urbanisation responsable et croissance verte

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU GÂTINAIS FRANÇAIS est lauréat pour son projet « Villages 0 carbone », axé sur l'urbanisme exemplaire et l'architecture rurale. Il découle des actions menées dans ce domaine depuis de nombreuses années (études, conférences, ateliers d'urbanisme...).

Boigneville, Bouray-sur-Juine, Châtenoy, Chevannes, Fleury-en-Bière et Villiers-sous-Grez sont les 6 communes partenaires de ce projet et particulièrement engagées dans des actions de revitalisation des cœurs de villages.

Voici leurs projets lauréats.

BOIGNEVILLE a déjà réalisé plusieurs logements sociaux en face de l'église qui permettent aux jeunes ou à certains retraités de la commune de rester à Boigneville avec des loyers abordables. La commune est propriétaire d'une maison de bourg qui sera reconfigurée pour créer un logement supplémentaire. Le projet se situe en plein cœur de bourg, possède une cour et des jardins en terrasse qui pourront être restaurés pour le bonheur des habitants de ces logements.

BOURAY-SUR-JUINE, commune du nord du Parc, a choisi de ne plus étendre l'urbanisation du village sur des terres agricoles. Il est donc nécessaire de trouver des solutions pour accueillir des habitants dans le bourg. Une des possibilités consiste à réhabiliter le presbytère et les terrains attenants (propriété communale). La fonction de culte et d'hébergement du prêtre sera renforcée par le réaménagement du bâti existant et la création d'une nouvelle salle communale. Des logements sociaux seront également réalisés sur la parcelle. Des jardins familiaux seront aménagés dans le fond de parcelle.

CHÂTENOY a acquis une ferme patrimoniale en cœur de bourg depuis peu. Composée de granges et des anciens logis de ferme, le projet consiste à recréer un lieu de vie en cœur de village avec une volonté de développement économique. Le logis et une des granges seront réaménagés en gîtes de groupe pour l'accueil des touristes. La grange principale sera aménagée en espace festif et pourra accueillir les événements culturels existants déjà à Châtenoy (randonnées nocturnes...). Deux autres espaces abriteront des artisans locaux. Enfin, l'entrée de village avec la mare liée à cette ferme sera mise en valeur.

CHEVANNES a acquis une ferme seigneuriale depuis quelques années et souhaite en faire le nouveau centre du village. A cet effet, la mairie a été déménagée dans une des granges, un centre SOS Médecins a été aménagé dans une des ailes et un marché a été créé sur ce site. Le potentiel de reconversion de la ferme est énorme : le projet prévoit de réhabiliter le logement du gardien pour en faire un logement communal et de reconfigurer une halle agricole en centre culturel (salle multifonctions permettant d'accueillir des spectacles, des expositions et créer un espace de convivialité pour boire un verre par exemple). La cour de ferme sera réhabilitée afin de proposer aux habitants du village un nouvel espace public central et convivial.

FLEURY-EN-BIÈRE possède une maison de bourg pour le moment inoccupée depuis plusieurs années, à proximité de la Mairie, dans la rue principale du village. D'une qualité architecturale certaine, le projet consiste à la restaurer en conservant ses caractéristiques. Le projet permettra de diversifier l'offre de logements sur la commune (qui compte peu de locatif) et de remettre en scène cette maison aujourd'hui menacée de dégradation.

VILLIERS-SOUS-GREZ souhaite dynamiser le bourg en confortant l'attractivité du centre-bourg et des équipements ou commerces déjà présents. La réhabilitation d'une ferme gâtinaise typique sera l'occasion de créer deux locaux d'activités (professions paramédicales) dans une des rues principales qui seront accompagnés de logements à l'étage et sur les arrières. Cette ferme est accompagnée d'un ancien verger qui sera conservé et qui bénéficiera aux nouveaux habitants des logements.

Pour tous ces sites, le Parc a financé des études urbaines et architecturales pour aider les communes à concrétiser leurs projets. Les communes sont volontaires pour que les projets participent au développement économique local et à la croissance verte : utilisation de matériaux biosourcés (chanvre du gâtinais), du bois énergie, respect de la biodiversité, de l'intégration paysagère, de la performance énergétique, gestion des ressources en eau, mutualisation d'espaces communs, existence de potagers, mobilité douce...

L'objectif commun de ces projets est la lutte contre le changement climatique par le biais de la densification du tissu urbain dans une démarche de limitation de l'étalement urbain (recycler le territoire), de préservation des terres agricoles, de limitation des déplacements carbonés... et de revitalisation des bourgs.

.../...

INFORMATIONS

Les bénéfices énergétiques, environnementaux et socio-économiques pour le territoire

« Villages 0 Carbone » est une démarche vertueuse (réutiliser le bâti vacant, conserver les performances énergétiques du bâti vernaculaire, densification urbaine...) qui encourage la mixité et la redynamisation des commerces tout en permettant le recours à la mobilité douce.

Ces questions sont encore trop peu explorées en milieu rural où l'urbanisme contemporain peu dense et le « tout voiture » est ancré. La conception environnementale des éco-quartiers ruraux permet **un impact réduit de toutes les phases du cycle de vie des bâtiments** : matières premières, construction, utilisation, démontage, recyclage.

Enfin, ce projet est **une réponse aux besoins en logements**, notamment sociaux, plus importants en centre village.

Outre la réalisation d'études, le Parc a créé des événements (ateliers, conférences, visites de sites, soirées débat) et compte continuer à valoriser ses actions sur les sites pilotes et la mobilité afin de créer une culture commune de l'urbanisme durable.

Les effets levier recherchés sont la création d'emploi : la filière chanvre locale est aujourd'hui créée (production) et une usine de défibrage est en projet. L'utilisation des matériaux bio-sourcés dans les projets d'urbanisme portés par le Parc et ses communes permettra de pérenniser cette filière. Il en est de même pour la filière bois énergie du Parc (SCIC créée et plusieurs chaufferies bois en cours de construction sur le Parc).

Ces démarches concourent à la création de richesses locales et d'emplois locaux.

L'impulsion de démarches d'urbanisme durable sur des sites pilotes par la voie d'un appel à candidature de communes volontaires doit permettre de démontrer de façon opérationnelle aux autres communes du Parc que des solutions alternatives sont possibles, voire au-delà (démarche transférable).

IN
FO
P
R
E
S
S
E

CONTACT PRESSE

Fabienne Cotté

Tél. : 01 64 98 73 93

f.cotte@parc-gatinais-francais.fr

